

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 11 (1882)

Heft: 12

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelque parfait que paraisse un livre de lecture, il ne répondra qu'imparfaitement à ce qu'on en attend, si le maître ne prépare pas ses leçons.

CORRESPONDANCE

Le Congrès des Instituteurs de la Suisse allemande.

25 octobre, 1882.

Le congrès des instituteurs de la Suisse allemande — *Lehrertag* — s'est tenu à Frauenfeld, chef lieu du canton de Thurgovie, du dimanche 24 au mardi 26 septembre dernier. 1100 membres y participaient. L'art. 27 encore a fait les frais de tous les discours. La présence de M. le conseiller fédéral Schenk, le père d'un programme qui va devenir célèbre, a singulièrement contribué à développer cette tendance.

Nous devons signaler le rapport du directeur de l'école normale de Kreuzlingen, M. Rebsamen, sur ce que peut faire l'école pour la solution de la question sociale. Il conclut en demandant l'application de l'art. 27 que nos lecteurs connaissent, par l'exécution du programme Schenk.

Le service militaire : tel a été le menu des discussions du mardi. Chez nous, les instituteurs sont astreints à passer un cours de recrues après quoi ils rendent les armes. Deux rapporteurs étaient en présence : l'un, M. Fenner, de Frauenfeld conclut au *statu quo* ; l'autre, M. le colonel Walther (Berne) veut au contraire étendre le service militaire obligatoire pour les jeunes instituteurs. Les propositions des rapporteurs votées donnent 31 voix de majorité à M. Fenner.

Enfin, M. Rebsamen fait un violent discours sur l'art. 27 « dont il proclame la nécessité en opposition aux préventions et aux attaques dont il est l'objet. M. Heer, inspecteur d'école à Glaris, est d'accord avec M. Rebsamen et combat l'idée que l'exécution de l'art. 27 soit dirigée contre la religion. L'assemblée se prononce dans ce sens. Six instituteurs, dont quatre Zurichois, ont eu le courage de manifester leur opinion contraire à celle de la très grande majorité. » (*Educateur.*) Honneur à eux ! C'est là ce que quelqu'un aussi aurait dû faire à Neuchâtel pour répondre aux trivialités de M. Schenk.

Voici un brin de poésie de ce corps enseignant si progressiste : c'est M. Schenk qui, prenant une bouteille de vin d'honneur, a paraphrasé le texte suivant, imprimé sur l'étiquette :

« Cette bouteille, pleine et humide, ne ressemble guère à la caisse de l'instituteur. Quand la caisse de l'instituteur est vide, son cœur est triste ! mais quand il a vidé la bouteille, combien son œil brille, combien son cœur est content ! »

Pour qui a lu le *Voyage au Pays des milliards* de notre compatriote, M. Tissot, on sent dans ces lignes une poésie de brasserie.

Somme toute, ce congrès n'a eu, au point de vue pédagogique, qu'une minime importance.

G., inst.

CHRONIQUE. — Nous sommes heureux d'annoncer à nos abonnés de l'étranger que l'arrêté fédéral concernant la centralisation de l'instruction primaire a été, le 26 novembre rejeté par le peuple suisse à une majorité de plus de 143,000 voix, sur environ 486,000 votants.
